

# Rigips® Igniver

ENDUIT DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE



## Spécifications techniques

<b>Contenance du bidon</b>	20,0	kg
<b>Quantité nécessaire</b>	env. 4.0	kg/m <sup>2</sup> par cm d'épaisseur de couche
<b>Durée de mise en œuvre</b>	env. 90	minutes
<b>Densité apparente humide</b>	env. 450	kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité apparente sèche</b>	env. 400	kg/m <sup>3</sup>
<b>Rapport de mélange</b>	env. 1.0 kg de poudre pour 1 l d'eau	
<b>Stockage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocker au sec et à l'abri du gel</li> <li>• Durée de conservation 12 mois à compter de la date de production</li> <li>• Une fois ouverts, les bidons doivent être bien refermés et mis en œuvre dans un délai de 3 mois</li> </ul>	

<b>Matériau</b>	<p><b>Rigips® Igniver, enduit de protection contre l'incendie</b> conforme à EN 13279-1, enduit de protection contre l'incendie mélangé à l'usine, type C5/20. Composition:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liant: Plâtre</li> <li>• Adjuvant: Agent liant</li> <li>• Granulats: Vermiculit</li> </ul>
<b>Domaine d'application</b>	<p>Rigips® Igniver est un enduit de protection contre l'incendie prévu pour une mise en œuvre mécanique, et il sert à améliorer la résistance au feu d'éléments porteurs en acier et en béton:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poteaux et poutres en acier jusqu'à R 240</li> <li>• Poteaux et poutres en béton jusqu'à R 240</li> <li>• Plafonds et murs en béton jusqu'à R 240</li> <li>• Plafond en tôles trapézoïdales avec du béton jusqu'à REI 120</li> <li>• Faux plafonds (plafonds en hourdis) jusqu'à REI 180</li> </ul> <p>Pour une utilisation en intérieur.</p>
<b>Nature du support</b>	<p>Le support doit être propre, sec, non gelé et exempt de poussière. Les éléments de construction en acier doivent être protégés contre la corrosion et ils doivent, le cas échéant, être soumis à un traitement préalable approprié. Les éléments en acier et en fer qui dépassent du béton doivent également être traités.</p>
<b>Traitement préalable</b>	<p>Les supports en béton lisses et faiblement absorbants doivent être soumis à un traitement préalable avec Rigips® Viprimer. Dans le cas de supports en acier, tels que piliers, poutres et tôles trapézoïdales, il convient d'employer systématiquement Rigips® Viprimer. Rigips® Viprimer est mélangé dans un rapport de 1:3 (1 part de Viprimer:3 parts d'eau) et il doit être appliqué mouillé sur mouillé avant l'application de l'enduit (au rouleau ou au pistolet).</p>

État 10/2023

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.



<p><b>Préparation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rigips® Igniver est mis en œuvre mécaniquement au moyen de machines à projeter disponibles dans le commerce (par ex. G4 ou Mixer plus, etc.).</li> <li>• Ne pas utiliser d'adjuvants ou d'eau chaude.</li> <li>• Toute interruption prolongée ou durée d'immobilisation supérieure à 10 ou 15 minutes doit être évitée.</li> <li>• En cas d'interruptions prolongées, il convient de nettoyer la machine et les tuyaux de transport.</li> <li>• N'amener l'emballage au recyclage que lorsqu'il est entièrement vide.</li> </ul>
<p><b>Mise en œuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La consistance de mise en œuvre de l'enduit de protection contre l'incendie Rigips® Igniver est ajustée en dosant la quantité d'eau. Le mortier est appliqué de manière régulière sur le support par couches d'enduit d'une épaisseur de 10 à 15 mm au moyen d'un pistolet.</li> <li>• Pour une application sur des surfaces plus importantes, comme par ex. sur des surfaces en béton, il est possible d'influencer de manière positive le résultat de projection en procédant à des modifications adéquates ou encore en augmentant la pression de l'air comprimé. L'enduit de protection contre l'incendie Rigips® Igniver doit être appliqué de manière régulière jusqu'à ce que l'épaisseur de couche prescrite soit obtenue. L'épaisseur de couche doit être contrôlée en permanence.</li> <li>• Les surfaces qui sont soumises à de fortes contraintes de flexion, de vibration et d'allongement, doivent être revêtues, conformément à la norme DIN 4102-4, par le biais de supports d'enduit qui sont fixés mécaniquement sur la partie d'ouvrage à protéger.</li> <li>• La température de mise en œuvre ne doit pas être inférieure à +5 °C. Pendant le temps de mise en œuvre et de séchage, la température ambiante et la température du support doivent être de +5° C au minimum!</li> </ul> <p>Il convient de respecter les directives de mise en œuvre des systèmes Rigips correspondants, ainsi que les normes, les fiches techniques et les prescriptions respectivement en vigueur!</p>
<p><b>IMPORTANT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un matériau déjà en cours de durcissement ne doit plus être utilisé, et il ne doit pas non plus être «rallongé» en ajoutant de l'eau. Risque de réduction de l'adhérence et de détachement de l'enduit.</li> </ul>

État 10/2023

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.